

## Pièces à fournir pour une demande de divorce devant le juge

Copie intégrale de votre acte de mariage <sup>1</sup> .....	<input type="checkbox"/>
Copie intégrale de votre acte de naissance <sup>2</sup> .....	<input type="checkbox"/>
Copie intégrale de l'acte de naissance des enfants <sup>2</sup> .....	<input type="checkbox"/>
Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) .....	<input type="checkbox"/>
Copie du justificatif de l'organisme d'affiliation à la sécurité sociale (CPAM, RSI, MSA, RAM, etc...) .....	<input type="checkbox"/>
Copie du contrat de mariage (s'il y a lieu) .....	<input type="checkbox"/>
Copie des cartes grises du/des véhicules .....	<input type="checkbox"/>
Copie des contrats et tableaux d'amortissement des prêts .....	<input type="checkbox"/>
Copie de l'acte d'achat et/ou de vente du domicile conjugal + autres immeubles .....	<input type="checkbox"/>
Références de vos comptes bancaires et placements et justificatifs des sommes figurant à leur crédit ou débit .....	<input type="checkbox"/>
Tableau des ressources et des charges <sup>3</sup> accompagnés des pièces justificatives.....	<input type="checkbox"/>

### Notes :

<sup>1</sup> Les copies intégrales de votre acte de mariage être datées de moins de 3 mois et peuvent être demandées par internet sur le site [Service Public](#),

<sup>2</sup> Les copies intégrales de votre acte de naissance doivent être datées de moins de 3 mois et peuvent être demandés :

- par internet sur le site [Service Public](#),
- par courrier ou sur place auprès de la Mairie du lieu de naissance de la personne concernée.

<sup>3</sup> Le tableau des ressources et des charges à remplir est disponible sur [notre site](#).